

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

Participez à la restauration et la conservation
de notre patrimoine documentaire



Nous comptons sur
vous pour soutenir ce
projet de restauration en
choisissant de faire un don* à
la SGF qui sera dédié à cette
action.

Depuis 2015,
50 ouvrages rares et prestigieux
ont pu être restaurés
grâce à vos dons.

En 2019, une nouvelle
sélection vous est
proposée.

Vous pouvez :

- nous renvoyer ce bulletin complété
avec votre chèque à l'ordre de la SGF
- faire un don directement depuis notre
site internet sur :
www.geosoc.fr/ouvragesenperil
- faire un don lors du renouvellement
de votre cotisation sur :
www.geosoc.fr/adhesion2019

Merci d'indiquer

Nom :

Prénom :

Les donateurs se verront proposer
la visite de l'atelier (Abbaye
Saint-Louis-du-Temple de
Vauhallan) dans lequel les
ouvrages sont restaurés.



<input type="checkbox"/>	10 €
<input type="checkbox"/>	20 €
<input type="checkbox"/>	30 €
<input type="checkbox"/>	40 €
<input type="checkbox"/>	50 €
<input type="checkbox"/>	75 €
<input type="checkbox"/>	100 €
<input type="checkbox"/>	150 €
<input type="checkbox"/>	200 €
<input type="text"/>	€
Autre montant	

Coût moyen de restauration
d'un ouvrage : 250 €



Des aménagements
pour la mise en valeur et
la conservation de ces
ouvrages sont également
envisagés.

* Rappel en terme de déduction fiscale des dons :

 **SGF**
Société Géologique de France
Des géologues au service de la société

Pour les dons consentis à la SGF, au même titre que la cotisation annuelle, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 %, celle-ci étant retenue dans la limite annuelle de 20 % de votre revenu imposable (Art. 200 du CGI). Ainsi, par exemple, un don de 100 € ne vous revient qu'à 34 euros après déduction fiscale.